

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la Convocation : 11/06/2020

Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.
Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-029: Désignation du référent communal pour le frelon asiatique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du développement sur la commune d'Allan de nids de frelon asiatique et de la nécessité d'un suivi au niveau communal en lien avec les instances de surveillance régionales. Au vu du renouvellement du conseil municipal, un représentant doit à nouveau être désigné.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent la candidature de Madame Alexandra Chabanis, en tant que référent communal.

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Maire,

Yves COURBIS.

